Ne pas publier, distribuer, diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon ou dans tout autre pays dans lequel il serait interdit de le faire

3 juin 2025

Carrefour initie la cession de 7% du capital de Carmila par voie d'un placement accéléré

Paris, le 3 juin 2025 – Carrefour annonce son intention de céder 7% du capital de Carmila, soit 9 866 421 actions, par voie de placement privé par le biais d'une procédure de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « Placement »).

Le processus de construction du livre d'ordres débutera immédiatement à la publication du présent communiqué de presse. Les modalités définitives du Placement seront déterminées à l'issue de la construction du livre d'ordres et feront l'objet d'un communiqué distinct. Le règlement-livraison du Placement devrait intervenir le 6 juin 2025.

Le Placement s'inscrit dans le contexte de la revue stratégique en cours chez Carrefour annoncée en février dernier.

Carrefour réitère sa confiance dans le management et la stratégie de Carmila et confirme son intention de rester l'actionnaire de référence de Carmila. A l'issue du placement, Carrefour conservera environ 29,8% du capital de Carmila, soit 41 948 933 actions, et s'engage à conserver l'intégralité de cette participation pour une période expirant 90 jours après la date de règlement-livraison du Placement, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Ce Placement n'entraîne aucun changement dans les partenariats existants, mandats et accords de services entre les deux sociétés.

Carmila a fait part de son intention de participer au Placement dans le but de finaliser son programme de rachat d'actions en cours.

* * * *

Les actions Carmila sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0010828137). Plus d'informations disponibles sur www.carmila.com.

Ce Placement est dirigé par Société Générale agissant en tant que seul Coordinateur Global et Teneur de Livre.

Ce communiqué de presse est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente d'actions ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions. Cette cession d'actions constitue une offre réservée aux investisseurs qualifiés telle que prévue par l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

À propos du Groupe Carrefour

Fort d'un réseau multi-formats de plus de 15 000 magasins dans plus de 40 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires de 94,6 milliards d'euros en 2024. Son réseau de magasins intégrés comptabilise plus de 300 000 collaborateurs qui contribuent à faire de Carrefour le leader mondial de la transition alimentaire pour tous, en offrant chaque jour une alimentation de qualité, accessible partout et à un prix raisonnable. Au global, plus de 500 000 personnes travaillent sous enseigne Carrefour dans le monde. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.carrefour.com, sur X (@news_carrefour) et sur LinkedIn (Carrefour).

Contacts

Relations investisseurs
Sébastien Valentin, Andrei Dragolici and Mathilde Novick — Tél: +33 (0)1 64 50 82 57

Relations actionnaires — Tél: 0 805 902 902 (toll-free in France)

Communication Groupe — Tél: +33 (0)1 58 47 88 80

Avertissement

*Le présent communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les « **Etats Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats Membres. Dans les Etats Membres, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.*

En France, l'offre et la cession des actions de Carmila seront effectuées par le biais d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et conformément à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier et aux autres lois et réglementations françaises applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

*Au Royaume-Uni, le présent communiqué ne s'adresse qu'aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus tel qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, qui sont (i) des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Order** »), (ii) des personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (entités à valeur nette élevée, associations non enregistrées, etc.) ou (iii) d'autres personnes auxquelles cette annonce peut être légalement communiquée (toutes les personnes énumérées ci-dessus étant désignées sous le nom de « **Personnes Habilitées** »). Au Royaume-Uni, les actions de Carmila ne sont disponibles que pour, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces actions ne sera conclu qu'avec, des Personnes Habilitées. Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir sur la base de, ou se reposer sur, ce communiqué ou son contenu.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que s'ils sont enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, telle que modifiée (le « **Securities Act** »), ou si elles sont exemptées d'enregistrement en vertu de cette loi. Les actions de Carmila n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act et ne peuvent être offertes ou revendues qu'en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise à l'enregistrement requis par le Securities Act. Ni Carrefour, ni aucun de ses actionnaires ou affiliés n'ont l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre proposée aux États-Unis ou de procéder à une offre au public de titres aux États-Unis.*

Les actions n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada, ou au Japon. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada ou au Japon. Le présent communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent être restreintes par la loi dans certaines juridictions. Aucune démarche n'a été entreprise par Carrefour qui permettrait une offre des actions de Carmila ou la possession ou la distribution de ce communiqué dans une juridiction où ces comportements doivent faire l'objet de démarches particulières. Les personnes en possession du présent document ou d'autres informations qui y sont mentionnées doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les titres financiers de ces juridictions.

Toute décision d'investissement visant à acheter des actions de Carmila doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles concernant Carmila. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Carrefour et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par Carrefour.